AQUA-EIF

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

CONTRE LES RISQUES DE NOYADE

LES ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE FLOTTAISON. RÈGLEMENT (UE) 2016/425

Les EPI destinés à la prévention des noyades doivent pouvoir faire remonter aussi vite que possible à la surface, sans porter atteinte à sa santé, l'utilisateur éventuellement épuisé ou sans connaissance plongé dans un milieu liquide et le faire flotter dans une position lui permettant de respirer dans l'attente des secours.

Les EPI peuvent présenter une flottabilité intrinsèque totale ou partielle ou encore obtenue par gonflage soit au moyen d'un gaz libéré automatiquement ou manuellement, soit à la bouche.

Les EPI doivent pouvoir résister, sans préjudice à leur bon fonctionnement, aux effets de l'impact avec le milieu liquide ainsi qu'aux facteurs d'ambiance inhérents à ce milieu ;

Les EPI gonflables doivent pouvoir se gonfler rapidement et complètement.

Lorsque des conditions prévisibles d'emploi particulières l'exigent, certains types d'EPI doivent satisfaire en outre à une ou à plusieurs des exigences complémentaires suivantes :

Comporter l'ensemble des dispositifs de gonflage visés au deuxième alinéa et/ou un dispositif de signalisation lumineuse ou sonore ;

Comporter un dispositif d'accrochage et de préhension du corps permettant d'extraire l'utilisateur du milieu liquide ;

TRAVAUX EXPOSANT A DES RISQUES DE NOYADE. (R4534-136 DU CODE DU TRAVAIL.)

Lorsque des travailleurs sont exposés à des risques de noyade, l'employeur prend, indépendamment des mesures de sécurité prescrites par le présent chapitre, les mesures particulières de protection suivantes :

- Les travailleurs exposés sont munis de gilets de sauvetage.
- Un signal d'alarme est prévu.
- Le cas échéant, une barque au moins conduite par des mariniers sachant nager et plonger, est placée en permanence auprès des postes de travail les plus dangereux. Cette barque est équipée de gaffes, de cordages et de bouées de sauvetage. Le nombre de barques de sauvetage est en rapport avec le nombre de travailleurs exposés au risque de noyade.
- Lorsque des travaux sont réalisés la nuit, des projecteurs orientables sont installés, afin de permettre l'éclairage de la surface de l'eau.

LES NORMES EUROPÉENNES ISO CE NF 12402

Équipements individuels de flottabilité —Gilets de sauvetage pour navires de haute mer 150 N ou 275 N.
Les gilets de sauvetage pour navires hauturiers, conformes à l'ISO 12402-1, sont principalement destinés à une utilisation sur les navires hauturiers conformes aux règlements de l'OMI ; (*les brassières de sauvetage et d'évacuation ne sont pas considérées comme EPI.)*

ISO 12402-2, Équipements individuels de flottabilité — Gilets de sauvetage, niveau de performance 275 N
Les gilets de sauvetage de niveau de performance 275 sont initialement **conçus pour une utilisation au large et pour des personnes portant une charge importante et nécessitant pour cela une flottabilité supplémentaire**. Ils sont également utiles aux personnes portant des vêtements susceptibles d'emprisonner de l'air et qui pourraient nuire à la capacité de redressement automatique du gilet de sauvetage.

ISO 12402-3, Équipements individuels de flottabilité — Gilets de sauvetage, niveau de performance 150 N
Les gilets de sauvetage, de niveau de performance 150, sont destinés à une utilisation générale au large et en eaux agitées où un haut niveau de performance est nécessaire. **Ils assurent le retournement d'une personne inconsciente, vêtue d'un maillot de bain, en position sûre**. En outre, ils maintiendront une personne complètement habillée en position sûre sans aucune action supplémentaire de l'utilisateur ;

ISO 12402-4, Équipements individuels de flottabilité — Gilets de sauvetage, niveau de performance 100 N
Les gilets de sauvetage, de niveau de performance 100, sont destinés aux personnes susceptibles d'avoir à attendre les secours, mais sont censées les utiliser en eaux calmes et abritées. Comme ces gilets de sauvetage sont moins encombrants que les autres types de gilets, **il convient de ne pas les utiliser dans des conditions difficiles ni en cas de vagues générant des éclaboussures ;**

ISO 12402-5, Équipements individuels de flottabilité — Aide à la flottabilité (niveau 50 N)
Les aides à la flottabilité (niveau 50), conformes à l'ISO 12402-5, sont destinées aux bons nageurs, aux personnes se trouvant à proximité du rivage ou disposant d'un moyen de secours à proximité. Ces équipements sont peu encombrants et peu coûteux, mais leur utilité est réduite en eaux agitées ; ils ne sont pas en mesure de protéger l'utilisateur pendant une longue période.
Leur flottabilité n'est pas suffisante pour protéger les personnes qui ne sont pas en mesure d'agir.

ISO 12402-6, Équipements individuels de flottabilité — Gilets de sauvetage et aides à la flottabilité pour usages spéciaux
Les EIF, qu'il s'agisse de gilets de sauvetage ou d'aides à la flottabilité, peuvent également être approuvés conformément à l'ISO 12402-6, qui reconnaît que l'ISO 12402-1 à l'ISO 12402-5 doivent correspondre à des exigences générales, et que les exigences du monde réel peuvent correspondre à des demandes conflictuelles. L'ISO 12402-6 établit **des exigences pour les équipements à usages spéciaux comme ceux utilisés en eaux vives, en milieu industriel ou pour les services de secours**.

EQUIPEMENTS FLOTTAISON

LES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE FLOTTAISON A UTILISATION DE TRAVAIL

ISO 12402-1 Équipements individuels de flottabilité Gilets de sauvetage pour navires de haute mer	ISO 12402-2 Équipements individuels de flottabilité Gilets de sauvetage, niveau de performance 275 N	ISO 12402-3 Équipements individuels de flottabilité Gilets de sauvetage, niveau de performance 150 N	ISO 12402-4 Équipements individuels de flottabilité Gilets de sauvetage, niveau de Performance 100 N	ISO 12402-5 Équipements individuels de flottabilité Aide à la flottabilité niveau de Performance 50 N
	X			
			X	X

ISO 12402-7, Équipements individuels de flottabilité — Partie 7 : matériaux et composants

LES MÉCANISMES DE DÉCLENCHEMENT DES GILETS GONFLABLES

UML PRO SENSOR	Halkey Roberts	Secumatic 3001 Secumar 4001S	HAMMAR A1 HAMMAR MA1	Système Automatique LALIZAS	Pipette Buccale Pour le dégonflage	Système anti dévisage de la cartouche.
			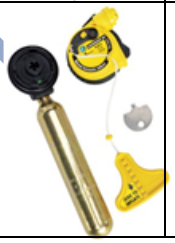			

ISO 12402-8, Équipements individuels de flottabilité — Partie 8 : accessoires

LES ACCESSOIRES OBLIGATOIRES SUR LES GILETS DE SAUVETAGE

- Le sifflet de signalisation.
- Les bandes rétro- réfléchissantes.
- La sangle de récupération.
- La pastille de contrôle annuel des EPI de 3eme catégorie
- Système anti dévisage de la cartouche.

LES AUTRES ACCESSOIRES DES GILETS DE SAUVETAGE

- Les lampes de détresse (navigation et travail de nuit)
- Le harnais de sécurité,
- Le bout de rappel,
- L'écran de protection,
- Système de de trompage manuel
- Housses de protection industrielle,
- La ou les sangles sous-cutales,
- Systèmes de flottabilité multi chambre,

EQUIPEMENTS FLOTTAISON